



# RÉUNION DES DIRECTEURS

LUNDI 20 JUIN 2022

17H30-19H



# PRÉSENTATIONS

## ❖ PRIMAVERA :

- Présentation du dispositif.

## ❖ EIP : Elèves Intellectuellement Précoces :

- présentation d'un livret dédié à ces élèves.

# DÉCHARGE DES DIRECTEURS

Les nouvelles quotités selon le nombre de classe :

NOMBRE DE CLASSES	DÉCHARGE D'ENSEIGNEMENT	QUOTITÉ LIBÉRÉE
1	6 jours	2 à 3 jours mobilisables au 1 <sup>er</sup> trimestre, 1 jour au 2 <sup>e</sup> trimestre et 2 à 3 jours au 3 <sup>e</sup> trimestre.
2 & 3	12 jours	12 jours fractionnables à raison d'au moins une journée par mois.
4 & 5	01-avr	1 jour / semaine
6 à 8	01-mars	1 jour / semaine + 1 jour une semaine / 3
9 à 11	01-févr	2 jours / semaine
12 et +	1	8 demi-journées / semaine

# ÉVALUATION D'ÉCOLE ET PROJET D'ÉCOLE

- Les objectifs premiers sont le bien-être des élèves et le bien-être des enseignants.
- Toutes les écoles du département seront évaluées en quatre ans. Les structures à moins de cinq classes ne feront que l'auto-évaluation.
- En amont l'équipe enseignantes doit réaliser une auto évaluation. Pour ce faire, le projet d'école apporte la majorité des réponses.
- Un premier retour sur les projets d'écoles par Nathalie Riehl.
- L'avis de l'école test.
- Les écoles retenues pour l'année 2022-2023 :
  - ✓ Romain Rolland Chalon (maternelle et élémentaire).
  - ✓ Chagny (les trois écoles).
  - ✓ Demigny
  - ✓ Ruisseau Mauguet Saint-Rémy

# AUTRES RÉPONSES À VOS QUESTIONS 1 / 2

- Les stagiaires :
  - Les berceaux à 100% :
    - ✓ Lucie Aubrac Givry
    - ✓ Ruisseau Mauguet
    - ✓ Rouges Moulins Chagny
    - ✓ Charles Perrault Varennes
    - ✓ St Germain Les Buxy
  - Les berceaux à 50% :  
*Jeudi et vendredi*
    - ✓ Rully
    - ✓ La citadelle
    - ✓ Louis Lechère
    - ✓ Les Charreaux
  - Les berceaux à 25% :  
*Lundi ou vendredi*
    - ✓ St Loup de Varennes
    - ✓ Jean Moulin

- Enfants en famille d'accueil :  
=> Ne pas hésiter en réunion d'équipe éducative à inviter le référent de cet enfant.

# AUTRES RÉPONSES À VOS QUESTIONS 2/2

- EILE : point sur les réunions de rentrée et sur la gestion des absences.
  - ✓ Bien se reporter aux documents transmis.
- Poste partagé entre deux enseignants :
  - ✓ [Proposition de charte](#) élaborée en circonscription.
- Le rôle de directeur/rice
  - ✓ [Une charte à compléter](#) en équipe peut vous aider à bien définir les rôles de chacun et modalités de fonctionnement.
  - ✓ [La planification des différentes réunions.](#)
  - ✓ Les conflits et problèmes de gestion de classe : ne pas hésiter à faire appel ou alerter l'équipe de circonscription.
  - ✓ Communication avec les familles dans le cas de parents séparés.
  - ✓ [Proposition de charte](#) enseignant(e)-ATSEM

# PLAN DE FORMATIONS PÉDAGOGIQUES

## Règles et principes :

- **1 déplacement remboursé** dans les 18 heures.
- **Les formations spécifiques donnent droit à défraiement systématiquement.**
- Pas de déplacement remboursé pour la journée de solidarité.
- Le positionnement des brigades est déterminé par chaque IEN.
- Ne sont pas pris en compte dans les 18h:
  - **la journée de solidarité** : mise à disposition des écoles pour la rédaction ou la mise en œuvre du projet d'école.
  - **la 2<sup>e</sup> journée de pré-rentrée**: mise à disposition des écoles

**POUR TOUS LES PERSONNELS :**  
Journée de solidarité  
6 heures

Rédaction du  
projet d'école  
ou mise en  
œuvre du  
projet d'école

Formation  
suite aux  
évaluations  
d'école

# Cas particulier : les directeurs d'école

Tous les directeurs d'école participent aux 18h de formation réparties de la façon suivante:

**12h de formation spécifique**

2 x 3h réunions de circonscriptions

2 remboursés en présentiel

2 x 3h formations par les IEN et le référent départemental sur la laïcité et les valeurs de la république.

1 en distanciel

**6h de formation du plan départemental formation**

Cycle 1

Constellations français ou mathématiques

Cycle 2 et cycle 3

Plan français ou plan mathématiques ou autres.

Evaluation école

Formation spécifique

Sans frais de déplacement

Sans objet



# LES ACTIVITÉS PHYSIQUES QUOTIDIENNES : APQ

- **Présentation :**

Être en bonne santé est une condition préalable fondamentale pour bien apprendre. Aussi, l'Éducation nationale s'engage, en collaboration avec Paris 2024, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne. L'activité physique quotidienne est à différencier de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire.

- Diaporama de présentation :

